

Intégrer un contrat d'apprentissage intérimaire dans le BTP

Ile de France



Mettre en œuvre des contrats d'apprentissage intérimaires sur des métiers en tension dans le BTP. Mobiliser les différents partenaires concernés (entreprises, prescripteurs facilitateurs...) et sécuriser le parcours des candidats afin de les former par le biais d'un contrat d'apprentissage intérimaire.

OBJECTIFS ET NATURE DES ACTIONS

- Répondre aux besoins en recrutement des entreprises dans la durée.
- Promouvoir et proposer l'apprentissage comme solution recrutement surtout pour les entreprises de travail temporaire
- Faciliter et sécuriser l'accès à et dans l'emploi des jeunes du territoire sur des métiers en tension tels que ceux du bâtiment
- Mettre en place une collaboration avec les prescripteurs emploi

Le contrat d'apprentissage intérimaire est une solution pour répondre aux besoins des entreprises utilisatrices sur des métiers en tension.

C'est également, pour les jeunes, la possibilité de bénéficier d'un double tutorat et ainsi de sécuriser leur parcours en étant accompagné à la fois par l'agence d'emploi pour veiller au bon déroulement de la formation et également par le maître d'apprentissage de l'entreprise utilisatrice pour apprendre le métier.

LES ETAPES DE L'ACTION, DU PROJET

→ Etape 1

Mobilisation des prescripteurs (Missions locales, Pôle emploi, E2C, Associations insertion ...) et des entreprises de travail temporaire pour présenter le projet.

→ Etape 2

Repérage de jeunes qui avaient déjà un projet professionnel dans le secteur du BTP. Organisation d'une information collective pour présenter le projet de formation dans le BTP (Vidéo à l'appui) et les parcours professionnels dans l'intérim, en présence des prescripteurs, des entreprises et du centre de formation.

→ Etape 3

Organisation en mai 2019, d'une action de coaching intensif et d'accompagnement de 5 jours sur le projet professionnel (Tremplin vers l'emploi) pour préparer les jeunes à intégrer le parcours de formation métier « Coffreur Bancheur ».

→ Etape 4

Délégation en mission d'intérim sur la période estivale pour confronter le projet à la réalité du secteur du BTP.

→ Etape 5

Poursuite de la mobilisation des prescripteurs pour compléter le groupe en cas d'abandon des candidats.

Mobilisation des entreprises du BTP pour susciter l'adhésion au projet et convaincre les entreprises utilisatrices d'expérimenter le contrat d'apprentissage intérimaire (CAI*)

→ Etape 6

Entrée en formation des demandeurs d'emploi en CAI* en octobre. Poursuite de la mobilisation des agences d'emploi pour des entrées jusqu'à décembre.

POINTS FORTS DE LA DEMARCHE

Adhésion des prescripteurs autour de l'objectif d'orienter les demandeurs d'emploi vers le contrat d'apprentissage intérimaire*.

Des entreprises de travail temporaire à l'écoute avec un intérêt sur le développement du contrat d'apprentissage intérimaire* :

Une formation qui mixe contrat pro / contrat d'apprentissage intérimaire et hors intérim.

Souplesse de la formation avec la possibilité d'entrée tardive

LES RESULTATS

- 8 jeunes en alternance (5 en intérim, 3 hors intérim) sur le métier de Coffreur bancheur
- 3 agences impliquées : Crit, Humando, Pro Emploi :

CONTACT

AKTO – branche du Travail Temporaire :
Christophe FEDE Chargé de Mission
emploi IDF christophe.fede@akto.fr

ARML IDF : Simon MUSELLA (s.musella@arml-idf.org)

Développeur apprentissage territorial Val de Marne) : Emmanuel GAUVIN et Isabelle DECOMBAS
(i.decombas@devapprentissage94.fr
e.gauvin@devapprentissage94.fr)

Centre Formation Gustave Eiffel : Nicolas CHORIN (Responsable Relations Entreprises)
n.chorin@centre-gustave-eiffel.com